

La fiducie permet d'organiser un transfert temporaire de propriété d'un ou plusieurs biens ou droits, présents ou futurs, au profit d'un fiduciaire qui, les tenant séparés dans un patrimoine autonome, est chargé de les administrer dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires. Elle a connu un succès grandissant depuis son avènement dans notre droit positif, notamment auprès des entreprises.